



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

UNIBAIL-RODAMCO SE

Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 691 857 115€

Siège social : 7 place du Chancelier Adenauer – 75016 PARIS

682 024 096 RCS PARIS

(la « **Société** »)

AVIS

Aux porteurs des Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 499 999 856,94 € venant à échéance le 1^{er} juillet 2021 émises le 25 juin 2014

ISIN : FR0011521673

(les « **ORNANES 2014** », ou les « **Obligations** » et individuellement un « **Obligation** »)

Conformément au paragraphe 4.9.5 de la section 4 « *Information sur les valeurs mobilières devant être offertes et admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris* » de la note d'opération relative aux ORNANES 2014 ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°14-296 en date du 17 juin 2014 (la « **Note d'Opération** »), les porteurs des ORNANES 2014 (les « **Obligataires** » et individuellement, un « **Obligataire** ») sont informés qu'ils ont la faculté de demander, à leur gré, le remboursement anticipé en espèces, le 1^{er} juillet 2019, des ORNANES 2014 qu'ils détiennent.

En cas d'exercice par un Obligataire de sa faculté de remboursement anticipé :

- le montant du remboursement anticipé sera de 288,06 € par Obligation, correspondant au pair d'une Obligation ;
- l'Obligataire souhaitant obtenir le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations devra en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier auprès duquel ses Obligations sont inscrites en compte, qui la transmettra à l'Agent Centralisateur (voir paragraphe 5.4.2 (« Intermédiaire(s) chargé(s) du service titres des Obligations et du service financier / Agent de Calcul / Agent Centralisateur ») de la Note d'Opération) ;
- toute demande de remboursement anticipé des Obligations et les Obligations correspondantes devront parvenir à l'Agent Centralisateur au moins 25 Jours de Bourse avant le 1^{er} juillet 2019 à 17 heures, heure de Paris, soit le 27 mai 2019 à 17 heures, heure de Paris ;
- une fois présentée par un Obligataire à l'intermédiaire financier auprès duquel les Obligations sont inscrites en compte, la demande de remboursement anticipé sera irrévocable et la Société sera tenue de rembourser toutes les Obligations visées dans chaque demande transmise dans les conditions ci-dessus.

Pour toutes informations complémentaires sur cet avis, outre la Société, vous pouvez contacter :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Email : PARIS.BP2S.OST.DOM.GIS@bnpparibas.com